



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 27 août 2010

École Nationale des Travaux Publics de l'État du 25 août 2010

Objet : Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur principal et pour les déplacements

ARTICLE 1

Délégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la compétence d'ordonnateur principal et de personne représentant le pouvoir adjudicateur, sous réserve des dispositions prévues au paragraphe suivant, à :

M. Aimé BERGERON, directeur adjoint de l'ENTPE,
M. Jean-Pierre RAJOT, directeur adjoint de l'ENTPE,
M. Gilles VICARIO, secrétaire général de l'ENTPE.

Est réservée à la signature exclusive du directeur, sauf cas d'empêchement, la signature des marchés à formalités préalables, des conventions, et décisions d'attribution de bourses ou de subventions.

De plus, délégation en matière de déplacements est donnée aux 3 personnes ci-dessus à l'effet de signer :

les ordres de mission concernant les personnels de l'ENTPE, les enseignants et les élèves ou stagiaires en déplacements en France ou à l'étranger

les autorisations temporaires d'utilisation de véhicules administratifs (sur propositions des services) et les autorisations temporaires d'utilisation de véhicules personnels.

ARTICLE 2

Délégation est donnée aux personnes suivantes, en tant que responsables d'unités comptables, à l'effet de signer, pour ce qui relève de leur unité comptable :

- les engagements juridiques : commandes matérialisées par des bons ou lettres de commande, par des contrats de maintenance, location ou autre, et ce dans la limite des enveloppes ou budgets alloués,
- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses quelle que soit leur nature,

Mme Françoise DUPRAZ, responsable du service logistique,
M. Christian GARDET, responsable par intérim du service informatique,
M. Gilles VICARIO, secrétaire général de l'ENTPE,

Et en cas d'absence ou d'empêchement de Gilles VICARIO :

à M. Eric FAVIER

à Mme Catherine COURRIER-MOLITOR,

ARTICLE 3

Délégation est donnée à la responsable du service comptabilité centrale, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses : mandats, ordres de paiement, états de règlement des marchés,
- les certificats pour paiement relatifs au règlement des différentes bourses, subventions, rentes ... ayant fait l'objet d'une décision préalable du directeur,

Mme Nathalie LOPINTO, responsable du service comptabilité

Et en cas d'absence ou d'empêchement :

M. Eric FAVIER,

Mme Catherine COURRIER-MOLITOR.

ARTICLE 4

Délégation est donnée en matière de déplacements hors métropole à l'effet de signer l'ensemble des ordres de mission concernant les personnels de l'ENTPE, les enseignants et les élèves ou stagiaires à :

M. Nicolas FARGES, directeur des relations extérieures et de l'international.

Cette délégation s'étend à la signature des autorisations de colloque se déroulant hors métropole avant transmission à l'agence comptable.

ARTICLE 5

Délégation est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les engagements juridiques suivants : marchés à procédure adaptée matérialisés inférieurs à 50 000 €HT, et ce dans la limite des enveloppes ou budgets qui leurs sont alloués ;

la certification du service fait ;

le visa des factures, au vu du service fait, pour transmission au responsable d'unité comptable centrale, aux fins de liquidation ;

les ordres de mission sur le territoire métropolitain concernant les personnels placés sous leur autorité ;

les autorisations temporaires d'utilisation de véhicules personnels pour les besoins du service concernant les personnels placés sous leur autorité.

aux directeurs des unités de gestion :

M. Nicolas FARGES, directeur des relations extérieures et de l'international,

M. Gérard GUARRACINO, Directeur des Etudes,

M. Robert THOMAZEAU, Directeur de la recherche,

M. François VICTOR, Directeur de la Formation Continue

aux responsables des unités opérationnelles et comptables :

Mme Maryse CHAZELLE, responsable du service information communication ;

M. Bernard CLEMENT, Chef du Département Ville Environnement ;

M. Eric CHARMES, directeur du Laboratoire de Recherche Interdisciplinaire Ville Espace Société ;
M. Nour-Eddin ELFAOUZI, Directeur par intérim du Laboratoire d'Ingénierie Circulation et Transports ;
M. Marc FONTOYNONT, Directeur du Laboratoire des Sciences de l'Habitat ;
Mme Martine HARO, médecin de prévention, Responsable du service médical ;
Mme Catherine PRUDHOMME DEBLANC, Chef du Département Transports ;
M. Claude-Henri LAMARQUE, Directeur du Laboratoire Géomatériaux ;
M. Pierre MICHEL, Chef du Département Génie-civil et bâtiment ;
M. Jean Pierre NICOLAS, Directeur Adjoint du Laboratoire d'Economie des Transports et Responsable de l'antenne E.N.T.P.E. du LET ;
M. Yves PERRODIN, Directeur du Laboratoire des Sciences de l'Environnement.

De plus, délégation en matière de déplacements est donnée aux personnes ci-dessous à l'effet de signer les ordres de mission et états de frais concernant les enseignants et les élèves ou stagiaires en déplacements en métropole :

M. Nicolas FARGES, directeur des relations extérieures et de l'international ;
M. Gérard GUARRACINO, Directeur des Etudes ;
M. François VICTOR, Directeur de la Formation Continue ;
Mme Maryse CHAZELLE, responsable du service information communication ;
M. Bernard CLEMENT, Chef du Département Ville Environnement ;
Mme Catherine PRUDHOMME DEBLANC, Chef du Département Transports ;
M. Pierre MICHEL, Chef du Département Génie-cil et bâtiment.

ARTICLE 6 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Nicolas FARGES et dans les limites de ses attributions, chacun en ce qui concerne les activités et les personnels relevant de son unité, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	Mme Marie-Christine RAMASSOT Mme Julie FEDDAG
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros	Mme Nadia JACQUOT M. Brendan KEENAN Mme Marie-Christine RAMASSOT Mme Marie-Claire TOUZE
certifier le service fait	Mme Françoise FONTANEAU Mme Nadia JACQUOT M. Brendan KEENAN Mme Marie-Christine RAMASSOT Mme Marie-Claire TOUZE Mme Gaëlle VIRICEL
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	Mme Nadia JACQUOT M. Brendan KEENAN Mme Marie-Claire TOUZE
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	Mme Nadia JACQUOT M. Brendan KEENAN Mme Marie-Claire TOUZE
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les élèves	Mme Nadia JACQUOT

ARTICLE 7 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Gérard GUARRACINO et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	Mme Enza AUBREBOURG M. Jean Michel BATOUX Mme Christelle COLIN Mme Danielle JACQUES Mme Jocelyne RANSON Mme Nicole VATISTE
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros	M. Richard MITANCHEY M. Thierry PASCAL M. Pierre ROBIN M. Patrick ROYIS Mme Béatrice VESSILLER
certifier le service fait	M. Richard MITANCHEY M. Thierry PASCAL M. Pierre ROBIN M. Patrick ROYIS M. Gérard TABOULET Mme Nicole VATISTE Mme Béatrice VESSILLER
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au	M. Richard MITANCHEY

secrétaire général aux fins de liquidation	M. Thierry PASCAL Mme Nicole VATISTE
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service, les élèves et les enseignants	M. Richard MITANCHEY M. Pierre ROBIN M. Patrick ROYIS Mme Béatrice VESSILLER
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Richard MITANCHEY M. Pierre ROBIN M. Patrick ROYIS Mme Béatrice VESSILLER

ARTICLE 9 :

Sous le contrôle et la responsabilité de Mme Catherine PRUDHOMME DEBLANC et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	Madame Marie LOVA Madame Sonia CENILLE
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros	Mme Florence DEJOUX Mme Laurence LIJEWSKI Mme Joséphine VIAL
certifier le service fait	Mme Florence DEJOUX Mme Laurence LIJEWSKI Mme Joséphine VIAL
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	Mme Florence DEJOUX Mme Laurence LIJEWSKI Mme Joséphine VIAL
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les élèves et les enseignants	Mme Florence DEJOUX Mme Laurence LIJEWSKI Mme Joséphine VIAL

ARTICLE 10 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Bernard CLEMENT et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	Mme Chantal CETTOUR-BARON Mme Marcelle CHAPUIS Mme Alicia NAVEROS Mme Chantal DURAND
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros	M. Francis NEZONDET
certifier le service fait	Mme Chantal CETTOUR-BARON Mme Marcelle CHAPUIS Mme Alicia NAVEROS M. Francis NEZONDET Mme Chantal DURAND
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Francis NEZONDET
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Francis NEZONDET
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les élèves et les enseignants	M. Thierry COANUS Mme Claude DURRIEU M. Emmanuel MARTINAIS M. Francis NEZONDET
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Thierry COANUS Mme Claude DURRIEU M. Emmanuel MARTINAIS M. Francis NEZONDET

ARTICLE 11 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Pierre MICHEL et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	Mme Annick CHAVALARD Mme Monique DARNAND Mme Corinne FURESI M. Alain ESPINOSA
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée	M. Alain ESPINOSA

matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros	Mme Myriam OLIVIER
certifier le service fait	M. Alain ESPINOSA Mme Myriam OLIVIER
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Alain ESPINOSA
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Alain ESPINOSA Mme Myriam OLIVIER
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les élèves et les enseignants	Mme Annick CHAVALARD Mme Monique DARNAND M. Alain ESPINOSA Mme Corinne FURESI Mme Myriam OLIVIER
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Alain ESPINOSA Mme Myriam OLIVIER

ARTICLE 12 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. François VICTOR et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	Mme Gilberte AGATY-LANDRY M. Philippe DOBY Mme Aurélie FATON M. Vincent LORENTE (sans limitation) Mme Sylvie MIRAS Mme Catherine PANICO Mme Christiane PERRET FEIBEL Mme Nicole PIQUEMAL Mme Christel RIMBAUD M. Lionel ROYER
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Vincent LORENTE Mme Christiane PERRET FEIBEL
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service, les stagiaires et les enseignants	M. Philippe DOBY M. Vincent LORENTE Mme Sylvie MIRAS Mme Christel RIMBAUD
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Vincent LORENTE

ARTICLE 13 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. C.H. LAMARQUE et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
commander des titres de transports et signer les propositions d'autorisation temporaire d'utilisation de véhicule de service pour le personnel	Mme Corinne FURESI
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	M. Laurent ARNAUD M. Denis BRANQUE M. Henry WONG M. Claude BOUTIN M. Hervé DI BENEDETTO
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Laurent ARNAUD M. Denis BRANQUE M. Henry WONG M. Claude BOUTIN M. Hervé DI BENEDETTO
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Laurent ARNAUD M. Denis BRANQUE M. Henry WONG M. Claude BOUTIN M. Hervé DI BENEDETTO

ARTICLE 14 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Nour-Eddin ELFAOUZI et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	M. Ludovic LECLERCQ Mme Sonia CENILLE

viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Ludovic LECLERCQ Mme Sonia CENILLE
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Ludovic LECLERCQ Mme Sonia CENILLE

ARTICLE 15 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Jean Pierre NICOLAS et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	Mme Marie LOVA M. Patrick BONNEL M. Didier PLAT Mme Florence TOILIER
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	Mme Marie LOVA M. Patrick BONNEL M. Didier PLAT
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Patrick BONNEL M. Didier PLAT

ARTICLE 16 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Yves PERRODIN et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	M. Jean-Philippe BEDELL Mme Alicia NAVEROS
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Jean-Philippe BEDELL
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Jean-Philippe BEDELL Mme Alicia NAVEROS

ARTICLE 17 :

Pour le laboratoire RIVES, sous le contrôle et la responsabilité de M. Eric CHARMES et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	M. Fabrice BARDET M. Thierry COANUS M. Patrick GIMENEZ
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Fabrice BARDET M. Thierry COANUS M. Patrick GIMENEZ
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Fabrice BARDET M. Thierry COANUS M. Patrick GIMENEZ

ARTICLE 18 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Marc FONTOYNONT et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée à :

à l'effet de	à
commander des titres de transports et signer les propositions d'autorisation temporaire d'utilisation de véhicule de service pour le personnel	Mme Monique DARNAND
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	M. Pierre MICHEL
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	M. Pierre MICHEL

signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Pierre MICHEL
--	------------------

ARTICLE 19 :

Sous le contrôle et la responsabilité de M. Robert THOMAZEAU et dans les limites de ses attributions, directeur de la recherche, délégation est donnée :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	Mme Francette PIGNARD
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	Mme Francette PIGNARD

ARTICLE 20 :

Sous le contrôle et la responsabilité de Mme Maryse CHAZELLE et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	Mme Antonella FRANCOMME M. Antoine LOPINTO
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	Mme Antonella FRANCOMME M. Antoine LOPINTO

ARTICLE 21 :

Sous le contrôle et la responsabilité de Mme Martine HARO et dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	Mme Catherine MAZZOLENI Mme Corinne AHERFI
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	Mme Catherine MAZZOLENI

ARTICLE 22 :

Pour la Direction Générale, délégations de signature sont données dans la limite de leurs attributions respectives :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	Mme Carine EINKHAH

ARTICLE 23 :

Sur proposition de Monsieur Gilles VICARIO, secrétaire général, sous son contrôle et sa responsabilité, délégations de signature sont données dans la limite de leurs attributions respectives :

à l'effet de	à
Viser les dépenses en matière de personnel	Mme Odile CHALAMETTE
Engager les dépenses en matière d'indemnités versées aux stagiaires	Mme Odile CHALAMETTE
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3 500 euros et certifier le service fait	Mme Odile CHALAMETTE pour les dépenses liées aux accidents de service ou de travail Mme Corinne AHERFI Mme Dorothee JOUSSE Mme Catherine COURRIER-MOLITOR
viser les factures, au vu du service fait, pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	Mme Odile CHALAMETTE pour les dépenses liées aux accidents de service ou de travail Mme Catherine COURRIER-MOLITOR
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	Mme Dorothee JOUSSE

ARTICLE 24 :

Sur proposition de Madame Françoise DUPRAZ, responsable du service logistique, sous son contrôle et sa responsabilité, délégations de signature sont données dans la limite de leurs attributions respectives :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3500 euros et certifier le service fait	M. Jean-Pierre DUPON M. Bernard FRIAND M. Benjamin MOLLEX
viser les liquidations	M. Jean-Pierre DUPON M. Bernard FRIAND M. Benjamin MOLLEX
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	M. Jean-Pierre DUPON

ARTICLE 25 :

Sur proposition de Monsieur Christian GARDET responsable par intérim du service informatique, sous son contrôle et sa responsabilité, délégations de signature sont données dans la limite de leurs attributions respectives :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 3500 euros et certifier le service fait	M. Patrick BULFAY M. Rolland CETTOUR BARON M. Laurent GHERARDI M. Gilbert JACQUES Mme Christèle KALUZNY
viser les liquidations	M. Patrick BULFAY M. Rolland CETTOUR BARON M. Laurent GHERARDI M. Gilbert JACQUES Mme Christèle KALUZNY

ARTICLE 26

La présente décision prend effet à compter de sa signature, sous réserve des prises de poste effectives des personnels concernés. Elle sera affichée dans les locaux de l'ENTPE et publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Le directeur de l' ENTPE
ordonnateur principal
Jean-Baptiste LESORT